

- Passer du mythe de « l'égalité des chances » (il y a la Française des Jeux pour ça !) au « droit à l'éducation pour tous » : tout enfant, quel qu'il soit, a le droit d'être éduqué. Ce droit comporte le droit à une scolarisation exigente, le droit d'accéder aux ressources documentaires, culturelles et sportives nécessaires à son développement et à sa formation, le droit à un accompagnement personnel de ses apprentissages, le droit à une aide lui permettant de s'orienter. C'est aussi le droit à une qualification lui permettant de trouver une place dans le monde professionnel. Ce droit vaut pour tous les enfants vivant sur le territoire national, sans aucune distinction ni discrimination. Il doit être formalisé dans une charte qui engage solennellement l'État et l'ensemble des collectivités territoriales.
- Passer d'une « logique du socle commun » à une « logique de l'excellence pour tous » : avec « le socle commun », l'école se repose sur les apprentissages utilitaires et décourage les élèves en difficulté ; une « logique de l'excellence pour tous » apporte, au contraire, une véritable culture à tous les élèves ; elle relie les savoirs à l'histoire qui a permis leur émergence comme outil d'émancipation des hommes ; elle leur donne de la « saveur » et permet leur appropriation. Pour cela, il convient de repenser les programmes de la scolarité obligatoire en équilibrant et articulant la dimension culturelle et les savoirs instrumentaux. Il convient également d'améliorer la transition entre l'école primaire et le collège, en particulier en développant les échanges de service entre professeurs du premier et du second degré.
- Passer d'une « logique de la réciprocité » à une « logique de la mobilisation et de la réussite de tous » : il est inutile de multiplier les soutiens et les médiations de toutes sortes si l'on ne s'attaque pas, d'abord, à faire de l'être pédagogique un moyen de mobiliser tous les élèves et de les faire réussir. Il serait dommage de laisser penser que la démocratisation de l'enseignement consiste simplement à permettre aux plus démunis de bénéficier gratuitement des leçons particulières qui aident les plus favorisés à s'en sortir : une telle démarche reproduisant l'encre des années 60, quand on a cru qu'il suffisait de démocratiser l'accès au collège pour démocratiser le collège. Si les dispositifs d'aide et de soutien sont, bien évidemment, utiles, ils ne dispensent pas de l'effort constant pour améliorer la « pédagogie ordinaire » dans les classes utiles. À cet égard, la formation initiale et continue des enseignants, le développement du travail en équipe, l'ink à l'innovation, la mise en place de crédits pédagogiques permettant d'échanger des projets... sont des priorités.
- Passer d'une « logique de l'enseignement / l'information » à une « logique de l'enseignement / l'apprentissage » : mettre au cœur de l'enseignement les deux piliers de la pédagogie républicaine et d'expérience, la démarche expérimentale et la recherche documentaire. C'est, en particulier, dans ce cadre qu'il faut penser l'utilisation pédagogique des TIC. Ces démarches excluent évidemment pas des temps essentiels de formalisation, d'analyse et de synthèse. Dans cette perspective, il convient de favoriser très largement de nouvelles méthodes d'évaluation permettant, elles aussi, de prendre en compte la démarche expérimentale et la démarche documentaire, y compris dans les examens.
- Passer de la « logique : une classe, un enseignant, une discipline, un cours... » à la « logique : un groupe d'élèves confiés à un groupe d'adultes complémentaires chargés de les faire travailler et réussir en mettant en œuvre ensemble les moyens les plus appropriés » : Il s'agit de permettre aux enseignants, cadres éducatifs et personnels scolaires de mutualiser leurs approches et compétences, de faire acte de créativité au service de la réussite de tous. C'est dans cette perspective que doit être repensé le service enseignement, en respectant les spécificités de ce métier (qui requiert un temps consacré à la culture personnelle) et en favorisant la diversification des modalités d'enseignement, de la taille des groupes aux supports pédagogiques et à la nature des activités proposées. Pour favoriser cette dynamique, il conviendra de définir des « unités d'enseignement » à taille humaine (de 60 à 100 élèves) qui seront confiées à des équipes d'enseignants qui y auront l'essentiel de leur service.
- Passer de la « logique autonome » à la « logique d'échanges et de rencontres » : à côté de son appartenance à une classe, une section, une filière, un cursus, chaque élève doit avoir la possibilité de rencontrer d'autres élèves sous d'autres classes, sections, filières, cursus... Il est essentiel, en effet, que chaque élève puisse dans sa scolarité, et dans les années périodes, découvrir l'altérité et être considéré en fonction de ses besoins spécifiques. Ce principe vaut à la fois, pour les enfants porteurs de handicaps et pour tous les autres... Des rencontres formelles sur la diversité doivent être mises en place dans des cadres institutionnels permettant des apprentissages précis (éducation artistique et sportive, histoire,

langues étrangères, etc.) Cela signifie, en particulier, que, dans les lycées, des enseignements doivent être

- Passer de la « logique de l'orientation par défaut » à la « logique de l'éducation au choix » : cela suppose un enseignement plus important de la technologie au collège pour tous les élèves (avec des programmes centrés sur la découverte des métiers) et une organisation du lycée autour de systèmes d'activités complémentaires, élargissant les passerelles entre elles. Cela suppose, plus généralement et à tous les niveaux, que chaque élève ait pu explorer les différentes possibilités qui lui sont offertes avant de choisir entre elles : il est insupportable, en effet, que les élèves les plus fragiles soient confinés aux choix les plus précautionnés sans avoir la possibilité d'avoir identifié ce entre quoi ils vont choisir. La classe de seconde indifférenciée doit, à terme, avoir cette fonction pour tous les élèves.
- Passer d'une « logique de la sélection naturelle » à une « logique des apprentissages pour au long de la vie » : cela implique de mettre en place un service national de la petite enfance permettant d'accompagner tous les enfants dans la découverte décisive du langage et des conditions du vivre ensemble. Cela implique de repenser et d'adapter sérieusement le principe des cycles à l'école primaire. Cela implique de développer les outils permettant de mettre en place des pédagogies différenciées. Cela implique de rechercher des formules d'unités capitalisables ou de validation d'acquis qui évitent des redoublements globaux très souvent inutiles. Cela implique de supprimer tous les critères d'âge, de systématiser la « scolarisation par récurrence », etc. À terme, cela signifie que l'école devient « la maison de tous les apprentissages » et qu'elle s'ouvre largement sur des formations diversifiées accueillant des publics variés.
- Passer d'une « logique des parents consommateurs » à une « logique des parents porteurs de projets de l'école » : tant que les parents auront le sentiment de ne pas avoir de pouvoir dans l'école, ils tenteront d'exercer leur pouvoir sur l'élève. Il faut donc repenser la participation des parents aux instances des écoles et établissements pour que, sans intrusion dans le métier des enseignants, ils soient véritablement partie prenante du projet d'école et d'établissement. Une concertation nationale entre les fédérations de parents d'élèves et les organisations professionnelles enseignantes et de cadres éducatifs devra être mise en place, au niveau national, sur la place des parents dans l'école.
- Passer d'une « logique de l'État contrôleur » à une « logique de l'État garant et facilitateur » : il ne s'agit pas, pour l'État, de développer les contraintes bureaucratiques, mais, simultanément, d'imposer imposer des charges précises, devant les exigences de la Nation à l'égard de son école, et de responsabiliser les acteurs. L'État doit être fort et ferme sur les valeurs et les principes ; il doit garantir l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire national (en mettant en place un dispositif positif beaucoup plus significatif qu'aujourd'hui en faveur des écoles et établissements qui ont à faire face aux plus grandes difficultés sociales) ; il doit imposer une homogénéité des cursus garante de l'égalité républicaine... Mais, en même temps, il doit stimuler les projets qui, dans les écoles et les établissements, peuvent le mieux incarner sa politique éducative.
- Ces renforcements conduisent autant de moyens de réaliser « la révolution éducative » qui permettra à notre pays de faire face au « défi du futur ».

Philippe Meirieu

Vice-président honoraire des coordinateurs de l'ECREUM